

APPEL A COTISATION 2021

Nom de la structure adhérente :

Au regard des projets mutualisés développés en 2021, le Réseau propose un montant d'adhésion présenté ci-après. Chaque adhérent aura à payer une cotisation obligatoire annuelle socle et des cotisations optionnelles liées à leur participation au projet du Réseau :

Cotisation socle	Cotisation annuelle socle (montant de 200 € et un supplément de 50 € par lieu d'accueil au-delà de 1 site par adhérent)		Montant	Montant
				pour 1 lieu d'accueil
		pour 2 lieux d'accueil	250 €	
		pour 3 lieux d'accueil	300 €	
		pour 4 lieux d'accueil	350 €	
		Pour plus de lieux d'accueil (spécifiez le montant)		
Cotisations optionnelles	1) Investissement plateforme numérique des SPEF	Etape de planification	Montant minimum de 400 € et libre au-dessus	
	2) Cotisation Parcouréo	Montant unitaire	Nombre de professionnels	
	Package abonnement = 5 comptes / professionnel / an	250 € pour 2021 (1)		
	Formation (obligatoire pour les professionnels) 1 fois pour obtenir l'habilitation nominative	350 € / professionnel		
	Coordination	585 € / an (1)		
Montant total pour l'adhérent en 2021				

(1) Ces tarifs sont valables sur l'année en cours et pourraient être revus à la baisse les années suivantes en fonction du nombre d'adhérents souhaitant s'équiper.

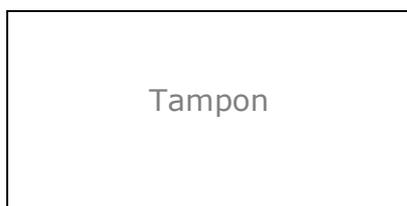
Règlement à effectuer à l'ordre de Réseau des structures de proximité emploi-formation Bretonnes. Coordonnées pour le virement :



Collectivités territoriales : Modalités de facturation sur **Chorus Pro** : Facture à établir sur la plateforme web (barrer la mention inutile) : **Oui – Non**. A réception de ce document signé et daté, le Réseau déposera une facture correspondante sur Chorus pro

N° Siret : N° d'engagement (si nécessaire) :

Autre :



Date et signature du Maire ou du Président

Merci de retourner ce document dûment rempli et signé avec votre bulletin d'adhésion